



# Conditions générales de location

## 1. Conditions contractuelles

---

La confirmation d'une réservation/contrat entre le client et Palm Road (ci après dénommé le loueur) certifie l'accord du client qui accepte les conditions générales, valables lors de la prise d'effet du contrat de location.

## 2. Conclusion du contrat

---

2.1 La réservation d'une période de location, effectuée par quelque moyen (incluant le site web du loueur), est une acceptation ferme selon le terme du Dahir des Obligations et des Contrats en vigueur au Maroc.

Le contrat sera valable dès l'envoi de la confirmation du loueur à l'attention du client. Toute réservation entraînera le paiement d'un acompte de 30% du montant total par virement bancaire ou par carte de crédit, sur option de Palm Road.

2.2 Lors d'une réservation, le client doit indiquer une adresse email (ou le cas échéant un numéro de fax) afin d'y faire parvenir la confirmation de réservation.

## 3. Réservation / Changements

---

3.1 Le client a la possibilité de prolonger sa période de location. Le tarif de la location journalier reste alors inchangé.

3.2 Si la nouvelle période de location est plus courte que la période initiale, le prix initial journalier est susceptible d'être revu à la hausse.

3.3 Les changements de réservation doivent être effectués par fax et/ou par mail.

3.4 Dès que le loueur confirme une réservation, le client effectue un virement de 30% sur le plein tarif prévu de la location, ainsi que les extras si mentionnés par le client lors de la réservation. Si le montant n'est pas viré, le contrat ne sera pas formé.

3.5 Un remboursement du montant de la location déjà payé n'est accordé que lorsque le client annule le contrat suite à des raisons et événements inhabituels ou imprévisibles, sans que ce dernier soit en tort, par exemple : catastrophes naturelles, guerre, terrorisme ...

Ledit montant sera retenu par le loueur pour le compte du client en qualité d'avoir. Ledit avoir sera valable 1 an à compter de la transmission par le loueur de la preuve de l'avoir au client.

3.6 Suite à la confirmation de la location, le loueur s'engage à mettre un motocycle à la disposition du client et ce pour toute la période de location demandée.

3.7 Si le loueur ne devait pas être à même de livrer la catégorie de motocycle réservée, sans alternative acceptable à proposer au client, le loueur se réserve le droit de résilier le contrat et de rembourser le montant de la location.

## 4. Prise en charge du motorcycle

---

4.1 Les documents suivants sont indispensables lors de la prise en charge d'un motorcycle:

- une impression du contrat de location (établie automatiquement lors de la réservation)
- un permis de conduire valable
- un passeport d'une validité de min. 6 mois, ou une carte d'identité
- une carte de crédit (indiquée lors de la réservation) pour la caution ainsi que tous les frais supplémentaires survenus dans cette location.

4.2 Veuillez noter que si l'un des documents requis ci-dessus n'est pas présenté, la prise en charge du motorcycle peut être refusée. Dans ce cas, le remboursement du tarif de location ne sera pas autorisé.

Une annulation de contrat sera également entreprise, dans le cas de fausses informations de données, pour lesquelles aucun remboursement ne sera autorisé.

4.3 La déclaration de fausses données d'identité ou celle de faux moyens de paiement peut entraîner l'annulation de la couverture d'assurance et entraîner l'entière responsabilité des dégâts survenus sur le motorcycle et le tiers.

4.4 Le client doit s'assurer, avant la location du motorcycle, de l'exactitude du compteur kilométrique indiqué par le loueur ainsi que des détails concernant des dommages accidentels. Tous ces éléments seront portés sur la fiche de contrôle du contrat de location en présence d'un employé de Palm Road.

## 5. Conducteur

---

5.1 Il est strictement défendu d'utiliser le motorcycle à des fins illégales.

5.2 Une sous-location du motorcycle est interdite.

5.3 L'âge requis pour la location d'un motorcycle est de 25 ans, ainsi que la possession d'un permis de conduire valide datant de plus de 2 ans.

Ladite caution est habituellement de 1000 Euros. Elle est remise au client ou détruite en sa présence contre décharge lors de la restitution du motorcycle, à condition qu'il n'y ait pas d'autres frais à acquitter par le client. Dans ce cas, les frais supplémentaires seront déduits de la caution prélevée et l'éventuelle différence restante restituée.

## 6. Assurance

---

6.1 Toute location de motorcycle comprend une assurance responsabilité civile (au tiers) pour les dommages corporels, les dégâts matériels et préjudices financiers

La couverture maximale pour les dommages corporels est soumise aux garanties en vigueur au Maroc, ces garanties se limitant au Maroc. Dans le cas d'accidents responsables, de dégâts survenus lors du stationnement, de vol du motorcycle ainsi que de délit de fuite de la partie adverse, le locataire sera redevable au maximum du montant total de la caution.

6.2 Chaque assurance convenue dans le cadre du contrat de location est annulée si un conducteur non autorisé utilise le motorcycle ou bien si le conducteur du motorcycle ne possède pas de permis de conduire dans un cas concerné par les assurances, ou dans le cas d'une exception du paragraphe 11 de cette réglementation.

## **7. Responsabilité du loueur**

---

La responsabilité du loueur est limitée à la négligence du client à moins qu'une couverture d'assurance ne soit comprise dans le cadre d'une assurance au tiers souscrite.

## **8. Responsabilité du client**

---

**8.1** Lors de dégâts, vol et non respect du contrat de location, le client est responsable selon les réglementations de responsabilité. Il est important de noter que le client restitue le motorcycle dans le même état que lors de sa prise en charge.

**8.2.** Mis à part la caution, le client est responsable des dommages dans les cas suivants:

- contrairement à son obligation, le client ne fait pas parvenir la déclaration de dommages dans les délais légaux prescrits.
- Il est responsable de dommages survenus suite à sa négligence ou à sa faute
- Il a commis un délit de fuite, dans la mesure où les intérêts justifiés du loueur n'ont pu aboutir à la constatation des dégâts, à moins que ces derniers aient été commis sans mauvaises intentions ni négligence.
- Il a prêté le motorcycle un autre conducteur
- Il a roulé sans permis de conduire
- Il s'est engagé sur des routes et/ou des pistes non prévues dans l'itinéraire convenu avec Palm Road et sans l'approbation de Palm Road.
- Il a garé la moto avec négligence

**8.3** Le client est responsable de toutes les infractions au code de la route ou contraires à l'ordre, le loueur dans ce cas est exempté de tous frais et contraventions.

**8.4** Si le client commet une infraction au code de la route ou un délit avec le motorcycle durant la période de location, le loueur est en droit de facturer des frais de dépenses. D'autre part, le client est responsable de tous les frais, coûts, taxes, amendes et sanctions en relation avec le motorcycle durant la période de location.

## **9. Sinistres / vol / déclaration obligatoire**

---

**9.1** Suite à un sinistre, vol, incendie, dommages causés par du gibier, ou tout autre dommage, le client est contraint d'avertir rapidement la police et de signaler l'incident au loueur dans les meilleurs délais. Ceci est également valable pour les dégâts minimes et ceux causés par le client et sans présence d'un tiers. Si la police refuse d'établir un constat, le client est contraint de le prouver au loueur.

**9.2** Lors de dommages, le client doit faire parvenir un rapport détaillé par écrit au loueur, au plus tard 24 heures suivant l'incident, en utilisant le rapport d'accident se trouvant parmi les papiers du motorcycle. Ce dernier doit être dûment rempli incluant tous les détails.

## **10. Restitution du motorcycle**

---

**10.1** Le contrat de location se termine à la date convenue et peut être prolongé dans le cadre du même contrat, avec auparavant l'accord du loueur et la facturation supplémentaire de frais, à condition que le client communique cette prolongation à temps au loueur.

**10.2** A la fin du contrat de location, le client doit restituer le motorcycle au loueur, à l'endroit convenu et durant les heures d'ouverture.

**10.3** Si la restitution du motorcycle n'a pas lieu au même endroit que la prise en charge, le client est contraint (sans besoin d'un accord par écrit) de payer des frais d'abandon et/ou de rapatriement au loueur

**10.4** Si le client utilise le motorcycle plus longtemps que prévu, la location sera considérée comme prolongée par le client et le tarif de la location sera facturé en plus.

**10.5** En cas de non respect des conditions de restitution, le client demeure responsable des dégâts.

**10.6** Les objets trouvés de toute sorte, sont gardés par le loueur maximum trois mois, cette date passée ces derniers sont éliminés. Le loueur ne peut être tenu responsable par le client des objets oubliés dans le motorcycle.

**10.7** Le client est responsable de tout dégât ou objet manquant au motorcycle et ce jusqu'à la prise en charge du motorcycle par le loueur.

## **11. Etat du motorcycle / Réparations**

---

**11.1** Le client est contraint d'utiliser le motorcycle de manière correcte, de respecter les instructions techniques, et de vérifier régulièrement si le motorcycle est en état sûr de circulation, que la pression des pneus est correcte, ainsi que de le verrouiller comme il se doit.

**11.2** Tout au long de sa location et lors du ravitaillement en carburant le client doit toujours s'assurer de la bonne utilisation du carburant correspondant au motorcycle.

**11.3** Le client n'est pas autorisé à détacher ni à détériorer des marques, inscriptions ou autres du motorcycle.

**11.4** Si une réparation d'entretien du fonctionnement technique est nécessaire, le client est autorisé à effectuer ces réparations si le loueur lui en donne l'accord express. Le loueur les prendra en charge sous réserve de la présentation d'un justificatif.

## **12. Autorisation de prélèvement du client**

---

Le client autorise irrévocablement le loueur à prélever les frais suivants de sa carte de crédit indiquée à l'ouverture du contrat: tous les frais du motorcycle de location et toutes prestations énumérées lors de la conclusion du contrat à la prise en charge du motorcycle ou ceux rajoutés ultérieurement par le client.

## **13. Clause de protection des données**

---

**13.1** Les données personnelles suivantes du client peuvent être utilisées, transmises et sauvegardées dans le système informatique.

- Nom, adresse, adresse email, numéro de téléphone et de fax, numéro de portable, date de naissance du client, numéro du permis de conduire, ...

**13.2** Les données personnelles indiquées dans le paragraphe 15.1 peuvent être transmises aux établissements suivants:

- Etablissement bancaire
- Cabinet d'avocat
- Organisme de recouvrement.

## ***14. Disposition générale***

---

**14.1** Lors de différends concernant l'interprétation du contrat de location, la langue française est déterminante et la loi marocaine applicable.

## ***15. Compétence / Correspondance***

---

**15.1** Les accords oraux ne sont pas acceptés. Les changements sont effectués par écrit.

**15.2** Le tribunal compétent en la matière est le Tribunal de Marrakech.

## ***16. Clause de remplacement***

---

Si certaines définitions de ces conditions générales étaient non conformes à la loi, la validé des autres clauses restera intacte.